



Département de l'Ardèche  
Commune de  
**SAINT ALBAN-AURIOLLES**  
07120

## **PROCES VERBAL**

### **Séance du Conseil Municipal du 28 mai 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt huit mai à dix heures, en application de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de Saint Alban Auriolles.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants:

CLÉMENT Nicolas, DAUTELLE Anne-Marie, LUCENAY Jean-Claude, BOICHUT Lison, BESSET Claude, CAROUGET Brigitte, PHILIPPEAU Patrick, BEAUMEL Cédric, JAUZION-GRAVEROLLE Vincent, VANESSE Carole, CAMBERLEIN Hélène, SEGRETO Lorraine CHAILLET Marie-Françoise, DEVANCIARD Gilles, THIBON Max.

#### **1- Installation des conseillers municipaux:**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur THIBON Max, Maire sortant qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Madame SEGRETO Lorraine a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

#### **2- Election du Maire:**

**2.1.** La plus âgée des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée : Madame Anne Marie DAUTELLE.

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire.

Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-8 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**2.2.** Le Conseil Municipal a désigné :

- Monsieur JAUZION-GRAVEROLLE Vincent comme assesseur.
- Madame CHAILLET Marie Françoise a refusé d'être assesseure à la demande de Madame Anne Marie DAUTELLE;

**2.3.** Election du maire:

Sont candidats : Monsieur Nicolas CLEMENT  
Monsieur Max THIBON

Monsieur Max THIBON demande la parole et expose les motivations de sa candidature.

Puis chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin de vote dans l'urne.

**Résultat du scrutin :**

- Nombre de votants : 15
- Nicolas CLEMENT : 12 suffrages
- Max THIBON: 3 suffrages

**Monsieur Nicolas CLEMENT est proclamé maire et est installé immédiatement**

Monsieur Max THIBON félicite Monsieur Nicolas CLEMENT.

**La secrétaire de Mairie va chercher l'écharpe de Maire dans la réserve et la remet à Monsieur Nicolas CLEMENT.**

**Discours d'investiture du Maire Monsieur Nicolas CLEMENT.**

**3- Election des adjoints:**

Sous la présidence de Monsieur Nicolas CLEMENT élu maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

**3.1. Nombre d'adjoints:**

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 Adjoints au Maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal propose de fixer à 4 le nombre des Adjoints au Maire de la commune. Cette proposition est mise au vote.

**Votes pour :: 12**

**Votes contre : 0**

**Abstention : 3**

**3.2. Le Maire rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.**

- Liste des candidats pour la majorité municipale conduite par M. Nicolas CLEMENT:

- Anne Marie DAUTELLE
- Jean Claude LUCENAY
- Lison BOICHUT
- Claude BESSET

- Liste des candidats présentée par l'opposition municipale : aucune liste

**3.3. Résultat du scrutin :**

**Nombre de votants : 15**  
**Liste conduite par M Nicolas CLEMENT : 12**  
**Abstentions : 3**

**3.4. Proclamation de l'élection des adjoints :**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Nicolas CLEMENT, ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

4- Lecture de la charte de l'élu local par Monsieur le Maire Nicolas CLEMENT.

**Fin du conseil municipal à 10h52**